ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations caritatives, humanitaires et sportives

Question écrite n° 42524

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur les inquiétudes ressenties par les associations caritatives quant à la diminution des dons qui sont justifiés par la baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens dans cette période de crise financière. De plus, ces associations ont constaté que les partenariats avec les entreprises se sont réduits, certaines se désengageant même. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour aider ces associations caritatives, victimes collatérales de la crise économique mondiale.

Texte de la réponse

Le maintien des dons des particuliers et des entreprises, dans le contexte économique actuel, est un enjeu très important pour le tissu associatif. Aussi, pour encourager les dons, l'État a-t-il mis en place des dispositifs d'incitation fiscale particulièrement favorables. L'information du plus grand nombre étant décisive pour accroître le nombre de donateurs, les ministères concernés sont engagés dans des actions de sensibilisation des entreprises et des associations. Ainsi, le haut commissaire à la jeunesse soutient les structures qui promeuvent le mécénat (financier et en nature), par leur rôle d'intermédiation entre associations et entreprises et d'accompagnement. Ses services viennent de publier un guide pratique sur le mécénat téléchargeable sur le portail gouvernemental www.associations.gouv.fr.

Données clés

Auteur : M. Patrice Verchère
Circonscription : Rhône (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42524
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : Solidarité
Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1741
Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6740